

**JUSTICE DES POLICIERS ONT-ILS  
TRAFIQUÉ DES PREUVES ?**

# LYON CAPITALE

LES ESPRITS LIBRES



© MAXPPP

**BEAUJOLAIS, BOURGOGNE, CÔTES DU RHÔNE**

# LA GRANDE SAGA DES MEILLEURS VINS DU MONDE

**CHAUFFAGE URBAIN  
UN MARCHÉ PIPÉ QUI VA  
COÛTER 33 MILLIONS**



**CANNABIS  
LES AUTOPRODUCTEURS  
DÉFIENT HOLLANDE**

**BROLIQUIER  
NOUVEAU LEADER  
DE LA DROITE  
ET DU CENTRE ?**



© Pierre-Antoine Pluquet





# CANNABIS

## LE PEUPLE DE L'HERBE DÉFIE LA LOI

Depuis quelques mois, un peu partout en France, des consommateurs réguliers de marijuana se regroupent en coopératives pour planter et partager leur récolte. Ces associations, parfaitement illégales (le Code pénal punit de 30 ans de prison et 7,5 millions d'euros d'amende la production et la fabrication de stupéfiants en bande organisée), entendent "engager le bras de fer avec les autorités". "Nous ne voulons plus continuer à alimenter la pompe de l'insécurité et le financement des réseaux de l'économie souterraine", défend Farid Ghehiouèche, l'un des porteurs du projet français. Autrement dit, ils veulent remettre un coup de lampe à sodium sur le débat lié au cannabis.

En janvier 2013, très probablement, un peu partout en France, plus de 150 associations autogérées de production de marijuana se déclareront en préfecture. À Saint-Étienne, où est planqué le plus gros cannabis social club hexagonal, plus de 80 membres (lire 3 à 5 tonnes autoproduites) risquent, de fait, la cour d'assises. À l'échelle nationale, ce sont entre 1 500 et 2 000 consommateurs-cannabiculteurs qui sont prêts à en découdre avec la justice. "Nous avons pour nous l'article 12 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, qui stipule que toute personne a droit à la liberté de réunion pacifique et d'association à tous les niveaux", explique Dominique Broc, membre du Collectif d'information et de recherche cannabique.

Cet "acte politique fort" des cannabiculteurs rappelle la désobéissance civile prônée par José Bové à travers le mouvement anti-OGM et les "faucheurs volontaires", au début des années 2000.

"On prend plus de risque quand on fait pousser un plant de cannabis pour sa consommation personnelle que quand on soutient l'économie souterraine, lorsqu'on va acheter de la résine ou de l'herbe dans la rue. C'est le monde à l'envers !" protestent les promoteurs des cannabis social clubs.

Une chose est sûre, le débat sur le pétard est loin d'être clos. Quoi qu'il fasse, compte tenu de la déflagration médiatique, juridique et politique qu'une telle action risque d'engendrer, le Premier ministre Jean-Marc Ayrault ne pourra pas, cette fois, étouffer la fumée d'un revers de main.

■ GUILLAUME LAMY



**En janvier 2013, très probablement, un peu partout en France, plus de 150 associations autogérées de production de marijuana se déclareront en préfecture.**



**EXCLUSIF.** Le gouvernement Ayrault a à peine mis fin à l'orageux – et bref – débat sur le cannabis et son hypothétique dépénalisation, ou légalisation contrôlée, qu'un mouvement citoyen d'une ampleur jusqu'ici inégalée entend prochainement créer un séisme médiatique et juridique.

Les gendarmes de Tain l'Hermitage arrachent des pieds de cannabis cultivés dans une forêt au bord de l'Isère.



© MAXPPP



# CANNABIS SOCIAL CLUBS COMMENT ÇA MARCHE ?

En France, plus de 150 associations de consommateurs de cannabis produisent, en toute illégalité, leur propre marijuana.

Il suffit d'être parrainé par l'un des membres, ou, si le cannabis social club n'existe pas, de se regrouper entre amis. Aucun droit d'entrée n'est demandé. *"Le cannabis social club est une association autogérée de consommateurs d'herbe de cannabis qui ont décidé de se regrouper pour partager une récolte"*, explique Farid Ghehiouèche, cofondateur des cannabis social clubs made in France. *"Il n'y a que des gens qui se connaissent"*, explique Dominique Broc, l'un des porteurs du projet français, également membre du CIRC. *Cela évite les mauvaises surprises, comme des policiers qui s'infiltreraient, mais surtout cela écarte ceux qui voudraient utiliser le club pour vendre et alimenter le marché noir."* Le concept existe à Anvers, en Belgique, depuis 2010 avec l'association Trekt Uw Plant, et en Espagne, avec l'association Pannagh, à Bilbao, depuis 2005.



Concrètement, chaque membre définit ses propres besoins en volume et la variété de cannabis. Les graines sont apportées par les membres, afin d'éviter les achats groupés de plants. Les frais (lampes, électricité, engrais, substrats) sont partagés. L'un des cannabis cultivateurs cultive pour l'ensemble du groupe et, une fois récoltée, la marijuana est distribuée aux membres.

Un code de conduite européen a même été rédigé : agriculture bio, activité non lucrative, inspection régulière des autorités... *"L'idée est de se déclarer en préfecture pour être le plus transparents possible. Notre revendication est d'être poursuivis collectivement devant une cour d'assises. On se rendra alors peut-être compte que nous ne sommes pas dangereux et que notre organisation n'a rien de criminel"*, explique Farid Ghehiouèche. *Avec les cannabis social clubs, le message est clair : on ne veut pas continuer à alimenter la pompe de l'insécurité et le financement des réseaux de l'économie souterraine."*

## Le non-débat français

Sur le terrain du débat politique, la question revient régulièrement. Le cannabis joue l'Arlésienne en somme et met chaque fois tout le monde en pétard. Dernier acte en date, dimanche 14 octobre. Invité sur France Inter de l'émission *Tous politiques*, le ministre de l'Éducation nationale Vincent Peillon s'est prononcé en faveur d'un débat sur la dépénalisation du cannabis comme moyen de lutte contre les trafics des cités. *"C'est un sujet majeur. Je vois quasiment tous les soirs à la télévision des reportages pour montrer les trafics illicites de nos banlieues (...). Il y a une économie parallèle dans ce pays, c'est l'économie de la drogue. Alors on peut lutter par les moyens de la répression, je suis absolument pour, mais en même temps je vois que les résultats ne sont pas très efficaces."* Les réactions ne se sont pas fait attendre : démenti immédiat de Matignon, qui a recadré son ministre (*"Il n'y aura pas de dépénalisation du cannabis"*), réaction du secrétaire général de l'UMP, Jean-François Copé (*"La dépénalisation des drogues douces est simplement inacceptable"*), cadres de l'opposition qui demandent la démission du ministre, etc. Bref, le débat a été ouvert, quatre mois après la sortie de Cécile Duflot, ministre du Logement et secrétaire nationale d'Europe Écologie-Les Verts, pour une réflexion sur une légalisation contrôlée, et six mois après la proposition de François Rebsamen, le conseiller sécurité de François Hollande, de transformer le délit de consommation de cannabis en simple contravention.

**Dominique Broc** est membre du Collectif d'information et de recherche cannabique (CIRC). C'est l'un des porteurs des cannabis social clubs en France, qui, pour lui, sont un *"appel à la désobéissance civile car la prohibition est le pire des systèmes"*. Avec quelques amis, il a formé le premier cannabis social club de l'Hexagone. C'était à Tours, en 2009. Ils sont aujourd'hui près de 150, regroupant plus de 1 500 membres. *"Je reçois des dizaines de mails par jour de consommateurs voulant créer ou adhérer à un cannabis social club"*, justifie ce consommateur régulier. L'idée d'une coopérative de plantation et de production de marijuana lui est venue suite

**"Vous avez raison. La marijuana, mieux vaut la planter que de l'acheter sur le marché noir"**

**Un procureur, s'adressant à Dominique Broc**

à son séjour en prison, au début des années 1990. Dix-huit mois fermes. *"Avant, j'allais dans les coffee-shops hollandais. Et puis, un jour, j'ai ramené ma conso perso annuelle. Soit plus de 3 kilos d'herbe. Je me suis fait bêtement gauler. Le procureur m'a coincé. Il m'a dit : "Même dans les coffee-shops, vous alimentez l'économie*

*souterraine, vous savez." Il avait raison... Je lui ai donc dit que je cultiverais. Et là, il s'est levé et m'a répondu : "Vous avez raison. La marijuana, mieux vaut la planter que de l'acheter sur le marché noir."* À sa sortie de la centrale de Loos (Nord), Dominique Broc se met à cultiver chez lui, dans son jardin. *"Je déclare en préfecture. J'ai déjà vu les gendarmes arriver chez moi et me dire "Eh bien, il y en a plus que l'année dernière" et repartir. Quand j'ai commencé à planter, j'ai écrit à tous les ministres possibles. Du coup, ils sont tous au courant. Et, quand on me met la pression, je dis que mes complices sont les politiques. Et là, on me laisse tranquille."*

## EN CHIFFRES

### 3 à 5 tonnes d'herbe autoproduites

La France compte plus de 150 cannabis social clubs. Ces associations autogérées – et non déclarées – de consommateurs d'herbe comptent environ 1 500 membres. Un "business" florissant, car à raison de 10 à 15 joints par semaine, un usager régulier d'herbe de cannabis consomme de 1,8 à 2,7 kilos par an. L'un des plus gros cannabis social clubs de France, avec pas loin de 80 membres, basé à Saint-Étienne, produit ainsi entre 150 et 220 kilos annuels. En France, les 150 cannabis social clubs et leurs 1 500 membres produisent entre 3,2 et 4,8 tonnes d'herbe. Cela représente entre 16 et 24 millions d'euros. *"C'est ça en moins d'injecté dans l'économie souterraine"*, soutiennent Dominique Broc, membre du CIRC (Centre d'information sur la recherche cannabique) et Farid Ghehiouèche, rédacteur de *La Gazette du chanvre* et candidat apolitique aux dernières législatives, tous deux porteurs du projet de cannabis social clubs.

# LE MADE IN FRANCE FAIT RECETTE

La culture *indoor* d'herbe explose, à tel point que sa consommation représente aujourd'hui 12 % du marché global de cannabis en France. À côté des cannabiculteurs "du dimanche", qui cultivent pour leur usage personnel, de véritables groupes organisés commencent à investir ce marché, avec des plantations de grande ampleur.



Culture de cannabis en appartement.

Plus de 3 000 pieds de marijuana poussaient à l'abri des regards, dans deux entrepôts de l'Aube. L'un, étalé sur quatre étages de 150 mètres carrés chacun, à Essoyes, plus connu pour son musée consacré à Auguste Renoir que pour son herbe, l'autre, dans une ancienne boulangerie, à Virey-sous-Bar. À raison de trois à cinq récoltes annuelles, les organisateurs de cette *cannabis factory* produisaient entre une tonne et 1,5 tonne d'herbe. Mi-septembre, à Chamagnieu, en Isère, la gendarmerie de Bourgoin-Jallieu mettait la main sur une "forêt de cannabis" de 100 mètres de long sur 40 de large. Soit 500 plants, certains mesurant plus de 3 mètres de haut. Début 2011, à La Courneuve, en Seine-Saint-Denis, les enquêteurs de

l'OCRTIS (Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants) tombaient sur une plantation clandestine *indoor*. 700 plants de cannabis avec lesquels leurs propriétaires pouvaient tabler, au prix de gros, sur des gains avoisinant 400 000 euros. À la revente au détail, la récolte valait autour de 900 000 euros.

Trois affaires, deux profils de trafiquants. Dans celles de l'Aube et de La Courneuve, planait l'ombre de la mafia asiatique qui fait venir des travailleurs clandestins du Vietnam en France et les enrôle ensuite dans ces "fermes de cannabis" pour rembourser leur voyage. Faibles coûts de main-d'œuvre, profits importants. Concernant l'exploitation iséroise, un homme d'une soixantaine d'années a été interpellé. Il aurait d'abord

## Marché de l'autoculture en France

- 32 tonnes d'herbe produites soit 11,5 % du marché national de cannabis
- 160 millions d'euros de CA
- Entre 950 000 et 1,3 million de plants en France
- 140 000 à 200 000 cultivateurs

(Source : "Du marché du cannabis au marché de THC en France", *Revue française de socioéconomie*.)



... dit aux enquêteurs qu'il était chargé de garder la récolte en échange de 2 000 euros mensuels, avant de se rétracter. Le parquet de Bourgoin-Jallieu a précisé que, compte tenu de l'ampleur du trafic, il avait très certainement des complices.

### 12 % du marché du cannabis

Ces trois exemples illustrent la nouvelle physiologie de l'offre de cannabis en France. Jusque-là dominé par la résine du rif marocain transitant par l'Espagne, le marché français du cannabis subit un changement radical avec l'apparition d'une herbe produite sur le territoire

qui, de l'aveu de David Weinberger, chargé de recherche à l'INHESJ (Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice), tendrait désormais à "rivaliser avec la résine marocaine" (lire ci-dessous). Aujourd'hui, l'herbe "made in France" représenterait 12 % du marché global de cannabis, soit un chiffre d'affaires annuel de 160 millions d'euros (lire page précédente). De quoi aiguiser l'appétit des trafiquants qui, avec un investissement de quelques milliers d'euros, peuvent engranger des sommes astronomiques. Ainsi, selon François Thierry, le patron de l'OCRTIS, avec 10 mètres carrés et moins de 1 000 euros de matériel – acheté dans les grows-

hops d'inspiration néerlandaise qui champignonnent aux quatre coins du pays – on peut produire 6 kilos d'herbe. À 6 ou 7 euros le gramme, le chiffre d'affaires flirte avec les 40 000 euros...

Une récente étude a même estimé que l'Europe avait le potentiel pour devenir autosuffisante en production de cannabis et ainsi ne plus dépendre de ses importations. L'étude précise que les innovations technologiques permettent aujourd'hui d'appliquer au cannabis les méthodes d'agriculture intensive et de se dégager des contraintes climatiques.



## Sinsemilla, une nouvelle variété de cannabis pour la culture indoor

### ou Comment en est-on arrivé à cultiver de l'herbe "récréative" en France

*"S'il est vrai que le cannabis pousse depuis le Moyen Âge sous nos latitudes, les variétés traditionnelles françaises ne permettent pas un usage récréatif, en raison de leur faible taux en substance active, et c'est pour cette raison que l'usage de la plante comme drogue s'est structuré autour des importations en provenance de climats chauds et humides. Pour arriver à cultiver du cannabis sous un climat tempéré, il a fallu qu'une poignée de hippies californiens surdiplômés développent une nouvelle variété de cannabis, à partir de croisements génétiques. Baptisé sinsemilla\* par ces innovateurs de la drogue, ce nouveau cannabis permet d'obtenir une herbe à forte teneur en substance active, notamment lorsqu'elle est cultivée avec des méthodes d'agriculture intensive, qui reconstituent un climat tropical à l'aide de lampes spéciales, d'humidificateurs et de substrats chimiques. C'est l'émergence de la culture du cannabis dite indoor."*

David Weinberger, chargé de recherche au département Sécurité de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ)

\* Sinsemilla signifie "sans graines" en espagnol : cette variété d'herbe sécrète en effet plus de substance psychotrope grâce au transfert de l'énergie qu'elle économise en ne produisant pas de graines.

**Lyon Capitale : 3 000 plants dans l'Aube, 500 en Isère, 700 à La Courneuve... Les démantèlements de véritables fermes-usines de marijuana se multiplient. Sommes-nous confrontés à l'émergence d'un nouveau phénomène sur le marché du cannabis ?**

**Michel Gandilhon :** La multiplication des grosses saisies de plants de cannabis annonce effectivement l'émergence d'un phénomène : l'apparition de cannabis factories ["usines de cannabis"] dans un contexte où, jusqu'à aujourd'hui, l'autoculture d'herbe était en France plutôt le fait de petits cultivateurs, estimés à cent, deux cent mille, dans le cadre de microcultures (1 à 7 plants en moyenne) dites "de placard". Ce phénomène est favorisé par une croissance de la demande de produits de supposée meilleure qualité, "naturelle" et "biologique". L'herbe

représenterait aujourd'hui 40 % du marché du cannabis.

**Ces saisies annoncent-elles la pénétration du crime organisé dans le secteur de la production d'herbe ?**

Depuis quelques années, on peut constater que le crime organisé, en France, est impliqué de manière croissante dans ce marché. En 2011, le démantèlement d'un entrepôt de 700 pieds à La Courneuve a mis en évidence le rôle de Vietnamiens, lesquels sont traditionnellement très actifs en Angleterre dans ce secteur du crime organisé. D'autres affaires ont montré l'implication de criminels néerlandais qui, forts de leur expérience en la matière (avec 700 tonnes d'herbe produites chaque année, les Pays-Bas sont le premier producteur européen), viennent en France pour jouer le rôle de conseillers en matière d'installations de production à grande échelle. Il

semble que la France se mette en la matière au diapason d'autres pays européens, notamment la Belgique, l'Angleterre ou l'Italie.

**La sinsemilla est-elle en passe de s'imposer sur le marché français du cannabis ?**

On ne peut pas dire aujourd'hui que la sinsemilla s'impose sur le marché. Cependant, ce type d'herbe à forte teneur en THC (20-25 %) est de plus en plus recherché par les usagers. En 2010-2011, les analyses toxicologiques constatent l'importance de plus en plus grande des produits fortement dosés dans le total des saisies d'herbe, tandis que les observations du dispositif Trend [Tendances récentes et nouvelles drogues] de l'OFDT rapportent la présence de plus en plus forte d'herbe (amnesia) à forte teneur sur ses sites d'observation.



**3 questions à Michel Gandilhon**  
chargé d'études à l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT)

# L'ARGENT DE LA DROGUE LYONNAISE À HONG KONG

Sans blanchiment, les trafiquants ne peuvent pas dépenser leur argent sans se faire repérer. Dans les cités, les techniques se sophistiquent.

Fin 2011, lors d'une opération de l'antenne marseillaise de l'Office central de répression du trafic illicite de stupéfiants (Octris) à la cité de La Visitation, dans les quartiers nord de la ville, les policiers sont tombés sur la comptabilité d'un caïd (voir p.37) : un réseau de huit membres qui faisait vivre des familles entières grâce aux 110 000 euros de bénéfices... mensuels. Cette découverte paraît confirmer dans ses représentations l'imaginaire collectif : dealer de la drogue serait une activité lucrative. Berlines puissantes, 4x4 opulents, montres de luxe, vêtements de marque, villas de nababs... les trafiquants porteraient beau et brasseraient des quantités astronomiques de cash. La réalité est loin d'être aussi fastueuse.

## Les chichiteux du shit

Les (rares) chercheurs qui se sont intéressés au sujet sont unanimes : le trafic de drogue ne profite réellement qu'à une minorité d'individus. Très rares sont ceux qui font une longue carrière dans le trafic, en vivent, en font vivre leur famille. Il y a les "smicards du business", selon l'expression du sociologue Michel Kokoreff (lire entretien p.39). Et, encore en dessous, parmi les 150 000 à 300 000 dealers de rue en France, les chichiteux du shit, qui gagnent entre 4 500 et 10 000 euros (par an). Dans *Freakonomics*, Steven D. Levitt et Stephen J. Dubner expliquent – sur le ton de l'ironie – que "les revendeurs de drogue vivent plus longtemps chez leur maman". Explication : les réseaux de drogue ne favorisent que le sommet de la pyramide, tandis que les dealers de rue vivent pauvrement. Cet exemple est issu des "livres de comptes" des Black Gangster Disciples Nation, un gang de Chicago. En France, le schéma est certes moins complexe mais identique.

## Artisanat

"La plupart des dealers ne se projettent pas dans une logique d'accumulation mais "flambent" les revenus de leur activité illicite, le plus souvent en produits de marque, voire de luxe, explique Nacer Lalam, chercheur à l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ). On peut dire qu'il s'agit là de la modalité la plus basique, la plus primitive de blanchiment, par dilution des sommes gagnées dans l'économie légale. Ces trafiquants ne manient, en général, que des espèces. A contrario, les semi-grossistes réaliseraient, quant à eux, suffisamment de profits pour envisager de faire appel à l'ingénierie financière." Le commerce de drogue ne commence à être lucratif que quand les volumes annuels dépassent



© Robin Favier

Saisie record d'une tonne et demie de résine de cannabis par la police judiciaire lyonnaise en 2010.

la dizaine de kilos, précise Christian Ben Lakhdar, spécialiste de l'économie des drogues.

Pour cette catégorie de trafiquants, dont le nombre est estimé entre 6 000 et 13 000 sur le territoire, les gains s'échelonnent entre 35 000 et 77 000 euros par an, pour 16 à 35 kilos de cannabis annuels. Pour eux, les méthodes de blanchiment sont sommaires et artisanales. L'argent à blanchir irrigue une part des petits commerces de téléphonie, pizzerias, snacks, points phone, etc. "L'utilisation de canaux sophistiqués du système bancaire et financier s'avère une opération suffisamment coûteuse pour que les criminels lui préfèrent souvent des formes plus primitives de blanchiment", analyse Pierre Kopp, chercheur au centre d'économie de la Sorbonne.

## Avoirs saisis liés aux trafics de stupés : 50 000 euros par jour

Pour les gros trafiquants, ceux qui commercialisent plusieurs centaines de kilos par an, les méthodes de blanchiment sont en revanche plus sophistiquées (lire *Blanchiment, mode d'emploi*). Parmi la quarantaine de dossiers "stupés" qu'elle traite actuellement, la JIRS (juridiction interrégionale spécialisée) de Lyon voit émerger de nouveaux comportements de blanchiment de l'argent de la drogue. "Il y a de tout : du blanchiment

simple, des porteurs de valise, des collecteurs qui retournent au bled, du casino. En parallèle, on commence à voir des individus qui réfléchissent de plus en plus aux opérations de blanchiment plus complexes, explique l'un des quatre juges d'instruction du pôle anticriminalité. On a quelques affaires où les têtes du réseau engagent des gens pour opacifier. Ce sont des schémas qu'on retrouve habituellement dans les dossiers d'escroquerie de grande ampleur. On a des virements à l'international, passant de banque en banque, qui vont jusqu'à Chypre, Hong Kong."

Si aucun chiffre ne filtre sur les avoirs saisis aux trafiquants lyonnais, l'année dernière, au niveau national, près de 20 millions d'euros ont été confisqués par les 165 juridictions et 35 cours d'appel françaises. Soit plus de 50 000 euros par jour, qui sont versés sur le compte bancaire de l'Agrasc (Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués), placée sous la tutelle des ministères de la Justice et du Budget. Ces sommes sont ensuite reversées à la police (35 %), à la gendarmerie (25 %), à la justice (20 %), aux douanes (10 %) et aux actions de prévention de la MILDT\* (10 %).

\* Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie.





## BLANCHIMENT, MODE D'EMPLOI

### Les techniques rudimentaires

Elles permettent de se constituer de l'« épargne précaution ».

- **Les casinos :** Le taux de redistribution des machines à sous atteint près de 85 %. Il suffit au délinquant de jouer suffisamment longtemps sur une même machine, jusqu'à l'obtention du jackpot. Il disposera ainsi d'un chèque de casino pour justifier l'origine de ses gains.

*De plus en plus de contrôles.*

- **Le rachat de tickets de loterie ou de PMU :** Le trafiquant rachète un ticket gagnant à un joueur. La transaction se fait en espèces, à un prix supérieur au montant du gain réel. Le délinquant peut ainsi échanger son ticket gagnant contre un chèque de PMU.

*Aucun contrôle.*

- **Le commerce de véhicules :** Le délinquant achète une voiture en la payant – intégralement ou en partie – en espèces. Il la revend rapidement, en échange d'un chèque. L'opération est renouvelée afin de capitaliser un maximum d'argent, qui sera réinvesti dans d'autres activités.

*Nombreuses ventes de voitures de particulier à particulier, sur les parkings de supermarchés.*

- **L'achat d'or :** Le trafiquant échange des espèces contre des lingots d'or, avec la complicité d'un courtier en métaux précieux.

*Illégal pour le courtier.*

- **L'acquisition d'un fonds de commerce :** bar, sandwicherie, point phone, salon de coiffure, laverie automatique... Tous les soirs, le gérant dépose de l'argent dans la caisse de son magasin, même s'il n'y a eu aucun client. Il se fait de faux tickets de caisse pour sa comptabilité. Il gonfle ainsi son chiffre d'affaires. Cela permet aussi

## CANNABIS : 300 000 "EMPLOIS" EN FRANCE 1 MILLIARD D'EUROS

L'immense majorité des "petits métiers" liés au trafic gagnerait moins que le SMIC

### SEMI-GROSSISTE

Nombre estimé en France 700 à 1 500 personnes  
Volume de vente par personne 130 à 300 kg  
Nombre de clients en moyenne Une dizaine  
**Revenus annuels 250 000 à 550 000€**

### INTERMÉDIAIRE A

Nombre estimé en France 6 000 à 13 000  
Volume de vente par personne 16 à 35 kg  
Nombre de clients en moyenne Une dizaine  
**Revenus annuels 35 000 à 77 000€**

### INTERMÉDIAIRE B

Nombre estimé en France 60 000 à 130 000 pers.  
Volume de vente par personne Autour de 3,5 kg  
Nombre de clients en moyenne Entre 3 et 8  
**Revenus annuels 4 500 à 10 000€**

### DEALER

Nombre estimé en France 80 000 à 180 000 pers.  
Volume de vente par personne 1 à 2,5 kg  
Nombre de clients en moyenne Entre 8 et 15 clients  
**Revenus annuels 4 500 à 10 000€**

## DU MAROC À LYON

# LES MARGES JUTEUSES DU CANNABIS

Conducteur de la voiture ouvreuse :  
**environ 5 000 €**

Conducteur de la voiture porteuse :  
**environ 10 000 €**



ESPAGNE

### TRANSACTION EN ESPAGNE

**950€ le KG**

Une équipe venue de France vient chercher la cargaison (300 kg en moyenne) soit près de  
**285 000 €**

**600€ le KG**



**Coût : 20 à 25% de la marchandise**

TANGER

### ACHAT DU CANNABIS DANS LE RIF MAROCAIN

**500€ le KG**

MAROC

au trafiquant de se verser un salaire.  
*Génère beaucoup de mouvements en espèces.*

- **L'expatriation des fonds à l'étranger :** méthode rudimentaire toujours très utilisée. Ces fonds alimentent dans le pays de destination des investissements dans de petits commerces, dans l'immobilier. Ils peuvent aussi être placés dans des banques locales puis rapatriés en France par virement officiel et ainsi justifier de prêts bancaires.  
*Regain d'intérêt du fait du contrôle croissant exercé par le système bancaire lors des dépôts.*

## Les techniques privilégiées des gros trafiquants

Pour les grossistes et semi-grossistes, qui brassent des centaines, voire des millions d'euros, les techniques sont un peu plus sophistiquées.

- **Le placement offshore :** Le trafiquant dépose des sommes d'argent liquide sur un compte offshore. Les fonds sont ensuite virés sur d'autres comptes bancaires détenus par des sociétés écrans, dans d'autres lieux. La création





## Profil socioéconomique des trafiquants

**Moyenne d'âge : 28 ans**

40 % de 18-25 ans

6,5 % de mineurs

**Sexe : masculin**

90 % d'hommes

10 % de femmes

**Nationalité : française**

22,5 % d'étrangers

**Situation socioprofessionnelle :**

**actif (85 %)**

10 % sans profession

Deux enseignements sont à tirer de ce chiffre : il contredit les analyses qui estiment que le trafic est le fait d'individus désinsérés. D'autre part, certains gros trafiquants intègrent l'utilité stratégique d'une façade légale par un emploi, le plus souvent peu laborieux, voire tout simplement fictif. En règle générale, ils sont gérants de bar, de sandwicherie, de point phone, de salon de coiffure.

Réalisé à partir de l'analyse de 41 000 interpellations d'individus pour trafic, sur la période 2005-2009.

Source : Rapport de Nacer Lalam et Franck Nadaud, INHESJ/ONDRP, 2010.

## Usagers-consommateurs interpellés en 2011

**Résine de cannabis : 106 000**

**Herbe : 20 000**

## Saisies 2011

**Résine de cannabis : 55 tonnes**

**Herbe : 5 tonnes**

(Source : OCRTIS.)

de sociétés internationales de commerce ou de prestation de services, ayant des activités plus ou moins fictives, permet de justifier ces transferts de fonds, sous couvert d'opérations commerciales. Ces sociétés surfacturent ensuite une prestation et rendent la différence en argent liquide. Le recyclage consiste à réintroduire les fonds dans des activités économiques légitimes. À partir de leurs comptes offshore, il est facile pour les trafiquants de faire des acquisitions immobilières ou financières, de racheter des entreprises, etc. C'est le fameux exemple lyonnais de Chypre ou de Hong Kong.

- **L'acquisition de biens immobiliers, en France ou à l'étranger :** Une propriété est achetée à un prix inférieur à celui du marché, dont une partie est payée en dessous-de-table. Elle est ensuite revendue au prix du marché, la plus-value justifiant l'origine de l'argent. Pour les investissements dans les pays tiers, les transferts de fonds s'opèrent par porteur de valise. Ou alors le trafiquant achète une propriété et la met en location : ça garantit des revenus licites aux trafiquants. L'achat de locaux en mauvais état est une constante : le blanchiment d'un maximum d'argent est permis grâce à la rénovation du bien, souvent non

déclarée et payée en espèces.

*Difficilement détectable (absence de cadastre, pas de fichier centralisé).*

- **Le placement en produits d'assurance, notamment en assurances-vie.**

*Discret, compte tenu de la faiblesse des contrôles.*

Source : "Argent de la drogue – blanchiment et mondialisation financière", octobre 2011, OFDT.



# FAUT IL LÉGALISER

Le point de vue de l'économiste

**Christian Ben Lakhdar,**  
enseignant-chercheur à  
l'université catholique de  
Lille et à l'Institut des  
techniques et stratégies  
de communication.

## “Le trafic de drogues n'enrichit pas les quartiers”

**Lyon Capitale : Le cannabis en France, d'un point de vue strictement monétaire, ça représente combien ?**

**Christian Ben Lakhdar :** D'après mes évaluations, réalisées pour le compte de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT), le chiffre d'affaires annuel du cannabis est de 832 millions d'euros, quand celui de la cocaïne dépasse 919 millions d'euros. Autrement dit, pour faire écho à l'actualité, si le cannabis devenait aujourd'hui légal, cette somme de 832 millions d'euros serait reversée dans l'économie légale, et davantage en fonction des taxes.

**L'économie souterraine tirée de la drogue fait-elle vivre des pans de quartiers entiers ?**

Les dealers de rue – ceux du bas de l'échelle de distribution – ne gagnent quasiment rien de leur activité illicite. C'est vrai en France, aux États-Unis ou encore en Nouvelle-Zélande. Il faut remonter haut dans le réseau de distribution, c'est-

à-dire au niveau du semi-grossiste, pour voir se réaliser des chiffres d'affaires conséquents, capables d'enrichir l'individu ou le groupe d'individus trafiquant à grosse échelle. Alors, oui certainement, l'économie de la drogue fait (sur)vivre des pans entiers d'individus, mais, encore une fois, le trafic de drogue n'enrichit pas les quartiers, loin sans faut. L'économie de la drogue dans ces quartiers ne constitue qu'une économie de subsistance où l'enrichissement collectif, au niveau du quartier, n'est qu'une idée préconçue.

**Les États-Unis ont légalisé les filières illégales d'alcool pour éviter qu'il n'y ait des armées de dealers en ville. Appliqué à la France et au cannabis, ça pourrait marcher ?**

L'abandon de la prohibition de l'alcool aux États-Unis a été un succès, autant sur le plan sanitaire que sur le plan répressif. Mais, à cette époque, pour Al Capone et d'autres trafiquants, ça a été facile d'intégrer la sphère légale : ils contrôlaient déjà la production, la distribution et la vente.

Pour le cannabis, ça me paraît beaucoup plus compliqué. Et puis, la question de la tarification du cannabis et de sa qualité dans une filière légale et contrôlée reste, à mon sens, le point crucial d'une telle politique. Un prix trop haut pour une qualité basse ou médiocre ne permettra pas un effacement total du marché noir du cannabis.

**Légalisation ou dépénalisation du cannabis ?**

Je plaide pour le modèle portugais, à savoir une dépénalisation. La légalisation, je n'en parle pas, ça n'existe nulle part dans le monde. C'est l'inconnu. Une dépénalisation, en revanche, permettrait d'éviter un coût social que j'estime à 832 millions d'euros. Or, plus de 50 % de cette somme est dû au coût judiciaire (traitement judiciaire, pénitentiaire, douanier et policier). En dépénalisant l'usage du cannabis, c'est autant d'argent économisé, qu'on pourrait mettre dans la prévention par exemple.

### Coût social du cannabis en France

**15 €**  
par habitant

À titre de comparaison  
**Alcool :** 599 euros par habitant  
**Tabac :** 772 euros par habitant

**560**  
millions d'euros

**Dépenses publiques** relatives à la lutte contre le cannabis

**8,1**  
millions d'euros

**Coût des traitements**  
Coûts hospitaliers imputables à la consommation de cannabis. Pertes de revenus et de production.

**524**  
millions d'euros

**Coût de la répression**  
Services judiciaires :  
125 millions d'euros, dont :  
– Administration pénitentiaire 75 %  
– Services judiciaires 25 %

**126**  
millions d'euros

**Pertes imputables aux décès dus au cannabis** (pertes de revenus, pertes de prélèvements obligatoires, pertes de production)

**398**  
millions d'euros

**Interpellations**  
Dont :  
– Police 69 %  
– Gendarmerie 30 %  
– Douanes 1 %

**225**  
millions d'euros

**Pertes liées à l'emprisonnement des trafiquants de cannabis**

**36,5**  
millions d'euros

**Coût de la prévention** et de la prise en charge

### Quand le QI part en fumée

Une baisse du quotient intellectuel (QI) à l'âge adulte qui peut aller jusqu'à 8 points. C'est ce qu'a récemment démontré une équipe de chercheurs. Leur étude (publiée dans la revue *Proceedings of the National Academy of Sciences USA*) a porté sur plus de mille habitants de Dunedin (Nouvelle-Zélande) nés en 1972 et 1973, pendant vingt-cinq ans. Les conclusions établissent que les personnes qui ont commencé à fumer du cannabis à l'adolescence et qui sont ensuite devenues fumeurs réguliers (au moins quatre fois par semaine) pendant une longue période ont perdu du QI. “L'altération était globale, portant sur les cinq domaines du fonctionnement neuropsychologique.” Troubles de la mémoire, de l'attention et de la concentration, manque de motivation, etc. Pis, l'arrêt ou la réduction de la consommation de cannabis n'a pas complètement restauré les capacités intellectuelles. Pour les personnes ayant commencé plus tard, à l'âge adulte, aucune baisse des performances aux tests de QI n'a été notée.



# LE CANNABIS ?

Le point de vue du sociologue

## “Il vaut mieux un peu de business que des émeutes”

**Michel Kokoreff**, professeur de sociologie à l'université de Nancy 2 et auteur de *La drogue est-elle un problème ? Usages, trafics et politiques publiques* (Payot & Rivages, 2010).

### Lyon Capitale : Quels sont les profils des acteurs des réseaux de drogue ?

**Michel Kokoreff** : C'est assez difficile à dire, car il y a eu vraiment très peu d'études sur le sujet. La diversité des situations et des motivations est une constante pour comprendre les formes d'engagement dans le trafic. Les lycéens qui revendent des barrettes de shit dans leur lycée ou leur quartier ne peuvent être assimilés aux chômeurs qui “font de la survie” en vendant quelques paquets d'héroïne pour un “grand” de la cité. Ceux qui revendent pour s'acheter des habits et sortir les filles ne sont pas dans le même “film” que ceux ou celles qui revendent pour faire un “coup” (partir en vacances, s'acheter une voiture, subvenir à une dette, aider le retour clandestin d'un proche suite à une expulsion du territoire). Pas plus que les uns et les autres ne peuvent être assimilés à ceux pour qui la revente est l'équivalent d'un travail, qui leur prend la majeure partie de leur temps. Ce que l'on peut observer à l'échelle locale, ce sont des microréseaux peu ou pas ramifiés entre eux, qui cohabitent dans l'espace. À un niveau supérieur, plutôt qu'à de véritables filières organisées, on a affaire à des trafics de fourmis. Cela étant, la professionnalisation du trafic a aussi conduit à un renforcement de la division du travail, avec une multiplicité des rôles qui rendent possibles tant la distribution (passeurs, convoyeurs, intermédiaires, responsables et gardiens des stocks), la revente au détail (guetteurs, rabatteurs, revendeurs) que la solvabilisation des acheteurs (receleurs attirés ou occasionnels, banquiers de cités), sans parler des rôles liés au blanchiment.

### Quels sont les cheminements qui mènent à la carrière de dealer ?

Les carrières déviantes dans les trafics sont plus complexes qu'on ne le pense. Dans les réseaux de drogue, comme on l'a vu, il y a une division du travail très forte, qui explique que les positions occupées dans un réseau peuvent fortement varier : on est grossiste, revendeur, guetteur, rabatteur, transporteur, etc. Cela étant, pour comprendre ces cheminements de carrière, notamment dans les cités, il faut connaître le contexte social et urbain. La principale caractéristique de ces territoires est d'avoir été

### “La logique de l'interdiction nourrit le goût de la transgression, la prohibition alimente la clandestinité, la méconnaissance, la multiplication des risques”

particulièrement affectés par les effets sociaux de la désindustrialisation. Cela a contribué, depuis les années 1970, à l'implantation durable d'une économie souterraine dans ces banlieues devenues “sensibles”. Il y a aussi une dimension moins connue : l'existence de foyers de délinquance bien antérieurs à l'arrivée de la drogue dans ces quartiers. Autrement dit, les zones les plus touchées par le deal ne sont pas pour autant les plus pauvres, mais celles où l'économie souterraine possède une certaine antériorité. Une dimension symbolique enfin : il existe une logique d'intégration sociale par des voies illicites qui les sous-tend afin d'accéder à l'argent, signe majeur de la réussite aujourd'hui. L'engagement dans le trafic obéit à des logiques de reconnaissance symbolique qui viennent compenser les effets de la marginalisation sociale et urbaine. En ce sens, dealer, c'est être quelqu'un.

### Que représente le cannabis dans les quartiers de deal ?

S'il n'y avait pas le cannabis, les quartiers exploseraient plus. Le cannabis maintient un équilibre, une “paix sociale”. Si l'économie du cannabis n'est pas, dans ces quartiers, une économie de substitution, c'est en tout cas un remède à l'explosion. Il vaut mieux un peu de business que des émeutes.

### Pourquoi le débat public sur les drogues est-il impossible en France ?

Parce que la drogue reste un tabou. Elle pose fondamentalement un problème moral : le drogué est une personne qui laisse échapper sa liberté pour s'aliéner au produit. Le drogué est un malade, il est vicieux, il va “foutre le bordel”

dans les quartiers. Il est l'incarnation du Mal. Or, la société a pour devoir de l'obliger à être libre, à le punir et à le guérir. C'est aussi un problème politique : parler des drogues, surtout aujourd'hui dans le contexte sécuritaire et des règlements de comptes sanglants [Cf. *Marseille en août, NdlR*], c'est suicidaire. Enfin, les acteurs pour porter ce débat sont peu nombreux et stigmatisés pour des raisons sociales.

### Êtes-vous pour une dépénalisation du cannabis ?

La logique de l'interdiction nourrit le goût de la transgression, la prohibition alimente la clandestinité, la méconnaissance, la multiplication des risques. La guerre à la drogue présente des résultats peu probants si l'on en juge par le nombre de consommateurs et l'ampleur des réseaux. Les discours répressifs filtrent les messages de prévention, qui deviennent inaudibles. Dénoncer les vecteurs de danger ne suffit désormais plus. La solution “sécuritaire” n'aide pas à la socialisation des conduites à risques. Il est temps de comprendre que plus l'usage des drogues sera socialisé, moins elles seront dangereuses. Pour la période 2002 à 2009, les 800 000 usagers de cannabis verbalisés en France ont coûté entre 3 et 6 milliards d'euros à la collectivité, d'après un rapport de la fondation Terra Nova\*.

Nous nous trouvons dans un contexte proprement réactionnaire en matière de drogues. Les dealers, qu'on le veuille ou non, ont des compétences commerciales, de “relations publiques”. Comment les transférer de la sphère illégale à la sphère légale ? En France, une juge avait mis en place une liberté conditionnelle pour les trafiquants et leur proposait un emploi qui valorisait leurs compétences. Le deal, c'est “être quelqu'un”, c'est être reconnu, avoir une assise sociale. À cette époque, Rachida Dati n'était pas trop dans le truc. Il faut qu'on prenne en compte la dimension symbolique du deal et pas seulement celle de l'argent.

\* “Cannabis : les effets ballons de la politique française”, Anne Copel, Mario Lap, Olivier Poulain et Victor Ippécourt, Terra Nova, avril 2011.